



Accident de travail en restauration

Par **mag1684**, le **09/05/2008** à **14:18**

bonjour,

en fait je suis étudiante et je travaille à temps partiel dans la restauration.

J'ai eu récemment un accident de travail qui a entraîné la section des tendons des doigts.

En effet, je suis tombée en laverie et en tombant je me suis accrochée à une poubelle qui m'a tranché le doigt. (Normalement, il y a un cache-poubelle en plastique qui n'était pas mis ce soir-là.)

Ai-je le droit de porter plainte et de demander une indemnisation.